

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 mars 2015

Le neuf mars 2015 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Éric CAZABAT, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Danièle GULLON-LOPEZ, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Loetitia ROLLIER, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Vincent CHARLOT, Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO.

Procurations : Anne CHAUVANCY à Monique SÉMAVOINE.

Excusés : Néant.

La séance est ouverte à 20h

Loetitia ROLLIER est désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

Convention avec le Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour la réalisation de deux plateaux ralentisseurs sur la rue Henri IV:

Le Conseil municipal décide de faire appel au Service Intercommunal Voirie et réseaux de l'agence Publique de Gestion Locale, pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de construction de deux plateaux ralentisseurs sur la rue Henri IV, au droit de l'allée des Marronniers et de la rue de Oliviers. Il approuve le projet de convention et autorise Mme le Maire à la signer (unanimité).

Adhésion au groupement de commande organisé par le Syndicat Départemental d'Énergie en vue de l'achat d'électricité pour les bâtiments d'une puissance souscrite supérieure à 36 KVA :

Face à la disparition des tarifs réglementés au 1^{er} Janvier 2016 pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA, le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergie mis en place au niveau régional par l'ensemble des Syndicats Départementaux d'Énergie, afin d'essayer d'obtenir les meilleurs prix pour la fourniture d'électricité du complexe sportif (unanimité).

Nouvelle convention d'adhésion au centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques pour la prestation santé au travail :

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la nouvelle convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques. Cette dernière prévoit, au-delà de la simple visite médicale annuelle des agents, l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers de prévention, d'ergonomes, de psychologues du travail, d'assistantes sociales ou encore de correspondants handicap.

Cessions de 2 parcelles de terrain rue de l'Aulhé :

Par délibération en date du 11 juillet 2014, le Conseil municipal avait décidé de procéder au déclassement du domaine public et à la vente aux riverains de deux bandes de terrains respectivement de 29 et 39 m² situés au fond de la place publique du lotissement « le Clos des Agûts » (rue de l'Aulhé). Aucune observation n'a été émise lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 au 23 décembre 2014, et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable. Aussi, le Conseil municipal confirme sa volonté de céder ces deux parcelles de terrain et autorise le Maire

à effectuer toutes les formalités et démarches requises en ce sens et notamment de rédiger l'acte authentique correspondant (unanimité)

Délibération 06/2015 : Temps d'Activités Périscolaires : mise en place d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) :

L'article 96 de la Loi de finance pour 2015 prévoit qu'à partir de la rentrée scolaire 2015, les communes qui souhaitent bénéficier du fonds de soutien de 50€ par enfant dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, devront traduire sous forme de Projet Éducatif Territorial (PEDT) les activités périscolaires proposées aux enfants durant les nouveaux temps d'Activités Périscolaires (TAP). Le Conseil municipal décide donc de mettre en place un comité de pilotage en vue d'élaborer et d'assurer le suivi du PEDT pour une durée de trois ans. Il désigne Mme Nicole Bilhou et Mme Danièle Gullon-Lopez pour siéger au nom de la Commune, sous la présidence du Maire et en partenariat avec l'association des parents d'élèves et les enseignants (unanimité).

L'ensemble des délibérations est consultable sur simple demande auprès des services administratifs de la Mairie.